Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260528-2026067-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 28 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/05/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, M. CORAZZA Julien, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, M. LINO François, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, Mme LUCAS Charlotte, M. LE DIRACH Lilian.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SAMSON Ludovic ayant reçu le pouvoir de M. BROHAN Christophe ; Mme MOUQUET Sonia ayant reçu le pouvoir de M. GUILLOT Clément ; Mme LANCELOT Aurore ayant reçu le pouvoir de Mme COLLET Audrey

Excusé(s) : Mme PAULAY Gaëlle,

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/067 – FINANCES – Résidence intergénérationnelle « Le Courtil » : demande de garantie d'emprunt par les Ajoncs

Monsieur le Maire présente le point.

Par courrier du 16 avril 2026, Les Ajoncs demandent à la commune de Sulniac la garantie communale, en complément de celle accordée par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération à hauteur de 50 % pour la construction de 17 logements « Le Courtil » à Sulniac « Rue Jean Monnet ».

Le financement de ce projet est notamment assuré par un prêt de la Caisse des Dépôts d'un montant de 1 726 300 € : pour lequel Les Ajoncs demande une garantie par la commune pour ce prêt.

Vu les articles L 2252- 1 et L 2252- 2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Accorder sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 726 300 € qui sera souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations ; La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 863 150 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt ;**
- **Décider que la garantie soit apportée aux conditions suivantes :**

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260528-2026067-DE

- **La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.**
- **Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**

➤ **Engager les ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt de la commune de Sulniac pendant toute la durée du Prêt à se libérer, en cas de besoin.**

➤ **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toute formalité et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (26 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 28/05/2026
Le Maire
Ludovic SAMSON

